

A2LC AUDIT
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 100 euros
Siège social : 35 Rue du Général Delestraint 75016 PARIS
RCS PARIS N° 948 196 886

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 13 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

ET LE 13 MARS à 14H.

L'associé unique de la Société A2LC AUDIT au capital de 100 euros, ayant son siège social **35 Rue du Général Delestraint 75016 PARIS**, s'est réuni au siège social de la société.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée.

L'assemblée est présidée par Monsieur André LIPOVSKY.

Le Président constate d'après la feuille de présence que l'associé unique présent ou représenté possédant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Il a été exposé que Monsieur André LIPOVSKY, Président, a établi et arrêté les comptes annuels, bilan, comptes de résultats et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice qui ont été adressés à l'associé unique dans les délais prescrits.

L'associé unique a pris connaissance en tant que de besoin et avant tenue de la présente assemblée ainsi que préalablement à sa prise des décisions ci-après, du rapport de gestion et du rapport spécial du Président.

L'associé unique a pris les décisions ci-après, sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les comptes annuels dudit exercice, approuve ces comptes tels qu'ils leur ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un profit de 169 143 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donnent quitus au Président pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice qui s'élève à 169 143 € en report à nouveau. A l'issue de cette affectation, le report à nouveau s'établira à 336 196 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les associés prennent acte qu'aucune distribution n'a été réalisée au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, constate l'absence de conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION : APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été procédé à des dépenses somptuaires et à la réintégration des frais généraux visés aux articles 223 quater et quinquies (article 39-4) du Code général des impôts, pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

De tout ce que dessus il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et consigné sur le registre de leurs décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est mis fin à la réunion à 14h30.

Président :		
André LIPOVSKY		



Robert Bellaïche
Soly Benzaquen
Cyrille Senaux

A2LC AUDIT

**35 RUE DU GENERAL DELESTRAINT
75016 PARIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2024 au 31/12/2024



A2LC AUDIT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

RBA

A2LC AUDIT

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 100)	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,02	0,02
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	167 053	30,66
Résultat de l'exercice	169 143	167 063
	31,04	39,25
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	336 306	167 163
	61,72	39,27
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	205 728	194 922
	37,75	45,80
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		49 647
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 897	13 900
. Etat, obligations cautionnées	0,53	11,66
. Autres impôts, taxes et assimilés		3,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	208 625	258 469
	38,28	60,73
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	544 930	425 632
	100,00	100,00